



Ordonnance de télécom CRTC 2018-201

Version PDF

Référence : 2018-166

Ottawa, le 5 juin 2018

Diverses compagnies – Approbation définitive de demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Bell Aliant	AMT 519 Tarif général – Modifications au service Liaisons SIP	1 ^{er} mai 2018	16 mai 2018
Bell Canada	AMT 7564 Tarif général – Modifications au service Liaisons SIP	1 ^{er} mai 2018	16 mai 2018

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement aux demandes.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général